MAIRIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° D2025-07-061

L'an deux mille vingt-cinq le premier juillet, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Présents : MM. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Jean-Paul JACCAZ, Carine DUNAND, Sophie JUELLE, Alain QUINET, Franck PRADEL, Stéphane GRAFF, Claude JOND, Ghislaine GACHET-PONNAZ

Absents excusés : Catherine CSIBI-FRANZOSINI

Procurations : Nicolas ELIE donne pouvoir à Franck PRADEL, Stéphanie PERNOD donne pouvoir à Yann JACCAZ

Secrétaire de séance : Solange COOKE

Date de convocation du Conseil Municipal : le 24 juin 2025

D2025-07-061 OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION DANS LE CADRE DU PROJET D'EXTENSION ET MISE A NIVEAU DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION DE LA COMMUNE

Rapporteur **:** Monsieur Yann JACCAZ

Exposé : Monsieur Le Maire rappelle que le budget des investissements pour l'année 2025 prévoit une extension du système de vidéoprotection pour assurer la couverture du plan d'eau, avec raccordement à la mairie par un réseau de fibre et mise à niveau du réseau existant.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes peut aider au financement de ces travaux, le taux de subvention pouvant aller jusqu'à 50%.

A ce jour le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses	€HT	Recettes	€
Travaux et équipements	70 833,70 €	Région	35 416,85 €
		Auto-financement	35 416,85 €
TOTAL	*70 833,70 €*		*70 833,70 €*

Décision :

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet d'extension du système de vidéoprotection pour assurer la couverture du plan d'eau, avec raccordement à la mairie par un réseau de fibre et mise à niveau du réseau existant ;
- **SOLLICITE** auprès de Région Auvergne-Rhône-Alpes une subvention aux taux le plus élevé possible ;
- **PRECISE** que la commune couvrira par ses fonds propres la part d'autofinancement restant à sa charge ;
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les pièces nécessaires au dépôt du dossier de demande de subvention.

Amendements : Néant

MAIRIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Adoption :

Conseillers présents 11
Procurations..... 02
Votants..... 13
Pour 13
Contre..... 00
Abstention..... 00

Secrétaire de séance
Solange COOKE

Le Maire,
Yann JACCAZ

MAIRIE DE PRAZ-SUR-ARLY
Haute-Savoie

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la télétransmission en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché sur le site de la Mairie le 04/07/2025. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. .